



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

ETUCE

European Trade Union Committee for Education EI European Region

EUROPEAN REGION- ETUCE

President

Ronnie Smith

Vice-Presidents

Paul Bennett
Odile Cordelier
Jörgen Lindholm
Monika Konczyk
Galina Merkoulouva
Ulrich Thöne



5, Bd du Roi Albert II, 9th
1210 Brussels, Belgium
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

European Director

Martin Rømer

Treasurer

Walter Dresscher

Déclaration

Cadre de développement post-2015 et avenir des objectifs du millénaire pour le développement

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont rassemblé les pays du monde entier autour d'une vision partagée prévoyant l'avènement d'un avenir meilleur en 2015, soit quinze ans après leur formulation. Un ensemble d'initiatives d'une ampleur inégalée jusqu'ici ont vu le jour en soutien à cette vision, et la date de leur réalisation est désormais très proche. Bien que le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, ait déclaré dans le Rapport 2012 des Objectifs du millénaire pour le développement¹ que l'objectif de réduction de moitié du niveau de pauvreté extrême a été atteint avec cinq ans d'avance, de même que la réduction du nombre d'êtres humains n'ayant pas accès à des sources améliorées d'eau potable, le Rapport européen sur le développement² le plus récent a mis en évidence le fait que près d'un milliard d'êtres humains sont toujours frappés par la sous-nutrition, tandis que 900 millions d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable et 1,5 milliard, à l'électricité. Il reste donc beaucoup à faire.

La pénurie de nourriture, d'eau et d'énergie en de nombreux endroits du globe, couplée à la crise économique et financière qui se poursuit sans désespérer, ont ralenti les engagements pris en faveur de l'assistance au développement, diminuant de même le niveau des dépenses publiques dans un domaine qui est absolument en mesure de faire changer le monde, à savoir l'éducation. « Aucun pays n'a jamais gravi l'échelle du développement socio-humain sans investissements réguliers dans l'éducation », ainsi que l'énonce le Rapport d'activité sur les OMD coordonné par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-NU)³. Et cependant, confrontés à la pression exercée par les marchés financiers et les intérêts privés, les gouvernements se sont dérobés à leurs responsabilités pour l'avenir de leur pays et ont réduit les budgets qui devaient revenir à leurs enfants, aujourd'hui comme demain.

C'est pourquoi le CSEE lance un appel à toutes les parties prenantes aux processus de développement mondial et régional afin qu'elles reconnaissent que ni les Objectifs du millénaire pour le développement ni aucun autre cadre qui leur ont succédé ne pourront être concrétisés si des investissements plus massifs ne sont pas consentis en faveur de l'éducation et si les efforts visant à assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité publique et gratuite ne sont pas redoublés.

Dans sa communication sur « L'agenda pour le changement »⁴, la Commission européenne énonce que les objectifs du développement sont intimement liés et « (qu')il est essentiel que les sociétés offrent un avenir aux jeunes ». L'heure est à présent venue de transposer ces conclusions dans l'étape suivante et de définir un cadre de développement global post-2015 ayant l'éducation au centre de ses priorités.

L'éducation joue « un rôle essentiel dans la fondation d'un pays », comme l'énonce la déclaration du Commonwealth Teachers' Group (Groupe des enseignants du

¹ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/The_MDG_Report_2012.pdf

² http://erd-report.eu/erd/report_2011/documents/erd_report%202011_en_lowdef.pdf

³ http://www.unwomen.org/wp-content/uploads/2012/04/2010_UNECE-Report_MDGs-in-Europe-and-Central-Asia.pdf

⁴ http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/documents/agenda_for_change_fr.pdf

Commonwealth) en date du 30 août 2012⁵. Elle exige la mise en place d'un cadre post-2015 reconnaissant « les droits de l'homme et le droit à l'éducation » en tant qu'éléments fondateurs explicites, et répercutant l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme⁶ (ci-après la Déclaration). Les tensions régionales et les conflits armés rendent d'autant plus vive la nécessité de reconnaître cette disposition. Le CSEE en appelle à la Commission européenne et à toutes les parties prenantes de la politique post-2015 afin qu'elles réfléchissent à cet article de la Déclaration et structurent leurs propositions de cadre autour de lui.

L'éducation de qualité a toujours tenu ses promesses. L'objectif du Cadre post-2015 et son ampleur, sous réserve qu'ils bénéficient d'une structure adéquate, devraient déboucher sur rien moins que la concrétisation de l'article 26 (2) de la Déclaration. En effet, une éducation de qualité a le pouvoir de « développer pleinement la personnalité humaine et (...) de renforcer le respect des droits de l'Homme et les libertés fondamentales », ainsi que de promouvoir « la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les groupes nationaux, raciaux ou religieux ». Cette promesse est une certitude, et sa concrétisation dépend seulement du courage dont font preuve les parties prenantes en vue de la réaliser.

Les intérêts privés engagés dans ce processus doivent cependant passer à l'arrière-plan et être réorientés vers leur objectif propre : servir le bien public. Le CSEE invite instamment la Commission européenne à rappeler à ses partenaires du processus post-2015 que les gouvernements ne doivent jamais céder à l'illusion d'élargir leurs possibilités de manœuvre sur le plan fiscal en renonçant à la responsabilité qui leur est propre, de mettre à disposition l'éducation. La privatisation et la commercialisation des services d'éducation sont une tendance à laquelle il faut résister, si l'on souhaite que le monde aborde avec succès la lutte contre l'élargissement des disparités sociales, « contre la marchandisation de l'éducation » ou « contre la discrimination institutionnalisée », et mette en place des « systèmes d'éducation inclusifs », ainsi que le réclame la CEE-NU. Les acteurs privés doivent être encouragés à apporter leur contribution à « la mise à disposition de l'aide internationale à l'éducation » par le biais de mécanismes efficaces de financement du développement. En conséquence, le futur Cadre de développement doit créer des instruments empêchant le secteur privé de tirer des bénéfices de la mise à disposition de l'éducation.

Un obstacle considérable doit cependant être surmonté. Selon la CEE-NU, pour que l'éducation fondamentale universelle devienne une réalité dans les pays émergents d'Europe et d'Asie centrale, « de nouveaux enseignants du cycle fondamental devront être recrutés dans près de la moitié des 15 pays pour lesquels des données sont disponibles ». Globalement, le Rapport 2011 mondial de suivi sur l'EPT de l'UNESCO⁷ contient l'opinion selon laquelle « le corps enseignant devra s'étoffer d'ici 2015 d'1,9 million d'enseignants de plus ». Assurément, une telle mesure ne peut être concrétisée sans l'élargissement immédiat des budgets de l'éducation et sans investissement en termes d'enseignants. Le CSEE rappelle à la Commission européenne et à chacune des parties prenantes qu'au moment où elles seront appelées à élaborer le Cadre de politique post-2015, elles doivent avoir à l'esprit l'article 98 du Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire⁸, datant du 6 septembre 2001, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui a souligné la nécessité de « prier les gouvernements, les communautés locales et la communauté internationale de consacrer suffisamment de ressources à l'éducation, notamment pour les bâtiments scolaires, les manuels et les enseignants ».

⁵ <http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/Final%20Statement%20from%20the%20Teachers%20Forum-30%20August%202012.pdf>

⁶ http://www.un.org/events/humanrights/2007/hrphotos/declaration%20_eng.pdf

⁷ <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/reports/2011-conflict/>

⁸ <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan004152.pdf>

En outre, le document de politique du 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'éducation (IE) sur l'éducation⁹ entend promouvoir l'éducation en tant que droit de l'homme et bien public, et en appelle à « l'investissement public dans l'éducation à hauteur de 6% au moins du PIB ». Ce chiffre doit être défendu avec énergie par rapport au chiffre de 0,7% du RNB souvent cité, qui est l'objectif d'aide au développement pour 2015 prévu dans l'article 5 (23) du Consensus européen pour le développement¹⁰ datant de 2006. Les objectifs mondiaux en matière d'éducation ne pourront jamais être atteints si on n'assure pas la formation d'un plus grand nombre d'enseignants et si l'on ne consent pas à des dépenses plus importantes en faveur de l'éducation. Pour cette raison, le CSEE demande instamment aux Etats membres de l'UE de se poser comme référence pour le reste du monde et d'adopter des budgets proactifs en faveur de l'éducation, qui ne seraient pas des budgets assurant simplement la survie de l'éducation. Le CSEE en appelle également à la Commission européenne, qui est son partenaire social, afin qu'elle « contribue au développement d'une éducation de qualité », comme le prévoit l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en encourageant les Etats membres à engager l'avenir de leur pays sur la voie du développement durable et à investir dans l'éducation.

L'éducation ne saurait être ramenée au seul rôle de servir l'évolution des exigences du marché de l'emploi, et les politiques d'éducation ne devraient pas davantage modeler la main-d'œuvre en réponse aux besoins propres seulement à certaines industries. La CEE-NU reconnaît que la principale recommandation visant à atteindre plus rapidement les Objectifs du millénaire pour le développement et les objectifs de l'EPT consiste à prendre en charge l'éducation « dans le cadre d'une approche holistique et d'une perspective s'étendant sur la vie entière ».

La route qui s'ouvre rend impératif l'accès à l'éducation pour tous, garçons et filles, sur le même pied, ainsi que la concrétisation de conditions appropriées garantissant non seulement l'accès à l'école mais aussi l'achèvement de la scolarité. Les gouvernements européens devraient être encouragés à créer des mécanismes de contrôle des taux d'abandon scolaire et à agir non seulement en tant que bailleurs de fonds, mais aussi comme entités pour lesquelles le Cadre post-2015 OMD est valable dans la même proportion que pour toute autre personne dans le monde entier.

Dans sa consultation publique¹¹, la Commission européenne a indiqué qu'elle était ouverte à « une nouvelle approche du développement ». Le temps est à présent venu de dresser le bilan de ce projet de développement de quinze ans et de prendre conscience du fait que jamais les enseignants n'ont été aussi nécessaires qu'aujourd'hui. Pour cette raison, le nouveau Cadre de développement post-2015 devrait être structuré autour de l'éducation. L'avenir des enfants mérite d'être pris en charge. Dès maintenant.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 135 syndicats d'enseignants et 12,8 millions d'enseignants dans tous les pays européens, dont 5,5 millions d'enseignants dans l'UE, actifs dans tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est un partenaire social dans l'éducation au niveau de l'UE et une fédération sectorielle de la Confédération européenne des syndicats (CES). Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'éducation, qui est la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.

⁹ http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/Education_Policy_Paper_AS_ADOPTED_BY_CONGRESS_F.doc

¹⁰ http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/european_consensus_2005_fr.pdf

¹¹ http://ec.europa.eu/europeaid/how/public-consultations/towards_post-2015-development-framework_fr.htm